

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-154 du 3 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le mardi 3 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean Jacques COTTEL, Président du Conseil de Communauté, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 27 octobre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Étaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER, C. MEGRET, D. TABARY, I. GUISE,

Mm A. DHAMEC, J. MAURER, J. PALISSE, B. BRONNIART, D. WERBROUCK, L. MUCHEMBLED, Ch. LAGNIEZ, D. LEDRU, D. BIZART, M. FLAHAUT, L. ANTINORI, E. NAWROCKI, G. TRANNIN, D. DHOUAILLY, M. POUILLAUDE, J. BONNAY, J.L. DESCAMPS, R. VANCAENEGHEM, D. BEDU, Ch. DAMBRINE, A.M. LECAT.

Objet : Service Développement Économique - Avenant à la convention passée avec l'Association Terre de Liens.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil communautaire les termes de la délibération 2019-087 du 9 juillet 2019 approuvant la convention de partenariat passée avec l'Association Terre de Liens.

Monsieur le Président rappelle l'objectif de ce partenariat qui s'inscrit dans la démarche engagée par l'intercommunalité dans le cadre d'un programme alimentaire territorial. La convention vise à disposer d'une meilleure connaissance des enjeux fonciers agricoles du territoire et à mettre en place une stratégie foncière permettant l'installation et le développement d'une agriculture biologique et de circuits courts.

Monsieur le Président indique que la convention de partenariat avec l'association Terre de Liens a débuté le 1er août 2019 pour une période d'une année moyennant une participation financière de 10 300,00 € TTC.

Deux actions ont été fléchées dans cette convention :

- Caractérisation et diagnostic parcellaire des terres en stockage SAFER,
- Diagnostic du potentiel foncier agricole.

La première action n'ayant pas pu être menée à bien, Monsieur le Président propose que les fonds dédiés à cette action (4 520 € TTC) soient redéployés sur de nouvelles missions confiées à l'Association Terre de Liens :

- Participation aux travaux sur l'émergence du Projet Alimentaire Territorial,
- Approfondissement sur l'étude des opportunités identifiées pour mobiliser du foncier agricole,
- Réalisation d'un temps de restitution et de présentation auprès des élus communautaires.

Monsieur le Président propose d'approuver la signature d'un avenant pour l'année 2020/2021 permettant de reporter les crédits non consommés sur la poursuite des actions engagées sur le programme alimentaire territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver les modifications apportées à la convention passée avec l'association Terre de Liens ;
- d'approuver les termes de l'avenant n°1 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

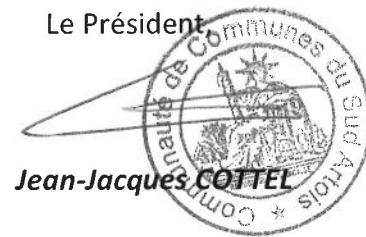
Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
et transmission en Préfecture.*

Le Président,



Le Président,



2020-154 du 03/11/2020

*Avenant à la convention avec
l'Association Terres de Liens*